Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20261023-2026_07_07-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE KERLOUAN

D N°7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gérard MITCHOVITCH, maire

Etaient présents : tous les conseillers en exercice

Etaient excusés : André GOURHANNIC et Lisa SIMIER qui ont donné respectivement procuration à Éric GUÉZÉNOC et Marie-Anne JACOPIN

Madame Christine FALHUN a été élue secrétaire de séance.

Date de Convocation	Date d'Affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
16.10.2026	26.10.2026	19	17	19

EFFECTIF DES EMPLOIS À TEMPS COMPLET ET À TEMPS NON COMPLET NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES COMMUNAUX

Monsieur Gérard LOAËC, adjoint au Maire, rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de créer les emplois et de déterminer les effectifs, à temps complet et à temps non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant l'avis favorable de la commission ressources humaines en date du 20 10 2026.

Il sera demandé au Conseil Municipal d'acter le tableau des emplois, permanents et non permanents.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Monsieur Le Maire met aux votes = adopté à majorité

Pour	15
Contre	1
Abstention	3

Le Maire
Gérard MITCHOVITCH

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20261023-2026_07_07-DE